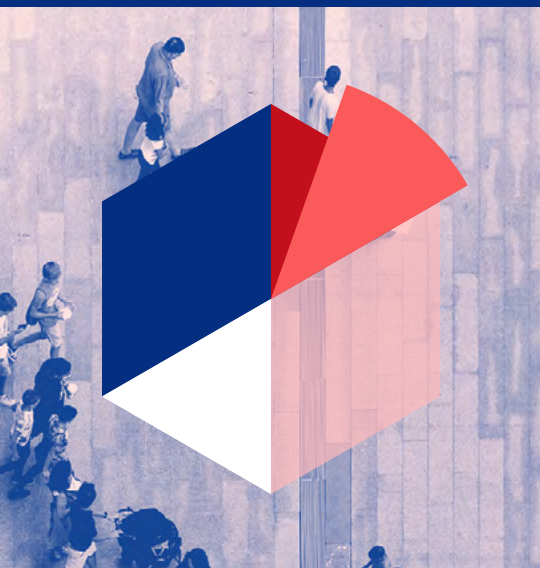


Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : profils et destins divers sous un régime peu rémunérateur et peu pérenne

Insee Première • n° 2118 • Juillet 2026



Parmi les 400 000 micro-entrepreneurs immatriculés en 2018, six profils se dessinent : les « salariés en activité de complément » (27 % des créations), les « chômeurs » (26 %), les « étudiants » (18 %), les « créateurs hors du marché de l'emploi » (13 %), les « créateurs de la construction » (9 %) et les « entrepreneurs expérimentés » (7 %). Les noms retenus pour désigner chaque profil s'appuient sur les caractéristiques des créateurs qui y sont fortement représentés, sans pour autant que ce profil soit univoque.

Le taux de pérennité à 5 ans de l'ensemble des micro-entrepreneurs de 2018 est de 28 %. Il varie de 13 % dans le profil « étudiants » à 37 % dans le profil « créateurs de la construction ». Le chiffre d'affaires moyen des micro-entreprises dont l'activité s'est poursuivie durant 5 ans est de 19 600 euros en 2023. Il va de 15 200 euros pour les « créateurs hors du marché de l'emploi » à 27 600 euros pour les « créateurs de la construction ». Il augmente de 27 % en moyenne entre 2019 et 2023, malgré les difficultés rencontrées lors de la crise sanitaire.

Parmi les micro-entrepreneurs encore actifs fin 2023, environ trois sur dix exercent une activité rémunérée en parallèle en 2023, la même proportion qu'à l'immatriculation. Cela concerne moins de 20 % des « créateurs de la construction » et des « créateurs hors du marché de l'emploi », mais encore la moitié des « salariés en activité de complément ».

En 2018, 400 000 **micro-entrepreneurs** se sont immatriculés. Six profils se dessinent parmi eux ► **méthodes**. Les noms retenus pour désigner chaque profil s'appuient sur les caractéristiques des créateurs qui y sont fortement représentés, sans pour autant que ce profil soit univoque. Par exemple, le profil « chômeurs » n'est pas uniquement composé de chômeurs, mais ils y sont largement surreprésentés.

Les « salariés en activité de complément » représentent 27 % des immatriculations. Ils sont en quasi-totalité des salariés des secteurs public ou privé. Il s'agit du profil le plus diplômé. Au démarrage de leur activité, 79 % d'entre eux gardent leur ancien emploi, contre 35 % dans l'ensemble des micro-entrepreneurs ► **figure 1**. 76 % ont ainsi créé cette entreprise comme activité de complément, contre 40 % dans l'ensemble des micro-entrepreneurs.

Le groupe des « chômeurs » représente 26 % des créateurs. C'est le profil de micro-entrepreneurs le plus féminisé, avec 53 % de femmes, contre 37 % en moyenne. Créer son emploi et/ou son entreprise est leur motivation principale. Beaucoup ont profité de dispositifs d'aide comme l'**ACRE** au moment de l'immatriculation. Pour huit sur dix, cette entreprise est leur activité principale.

Le profil des « étudiants » comprend 18 % des immatriculations. Ce profil est le plus jeune : 87 % ont moins de 30 ans. Il se concentre dans le secteur des transports (38 %) pour les plus jeunes et moins diplômés d'entre eux, et dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (25 %) – dont deux tiers dans le conseil de gestion – pour les plus âgés et plus diplômés. Les étudiants composent deux tiers de ce profil, complété par d'autres jeunes créateurs ► **encadré**.

Les « créateurs hors du marché de l'emploi » représentent 13 % des immatriculations. Il s'agit essentiellement de personnes retraitées (24 %) ou sans activité professionnelle (50 %). Elles sont plus âgées et moins diplômées que la moyenne.

Le groupe des « créateurs de la construction » (9 % des immatriculations)

est presque exclusivement masculin et se concentre dans la construction, secteur peu présent dans les autres groupes. Les créateurs sont d'anciens salariés (51 %) ou chômeurs (39 %) qui poursuivent désormais, sous le régime de micro-entrepreneur, leur métier principal (81 %).

Les « créateurs expérimentés » représentent 7 % des immatriculations. Leur âge médian est 47 ans, contre 34 en moyenne ; 78 % ont déjà créé ou repris une entreprise, contre 22 % en moyenne.

La pérennité des micro-entrepreneurs voulant assurer leur propre emploi est plus forte

28 % des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 sont encore actifs sous ce régime 5 ans après ► **figure 2**.

► Encadré – Le profil des « étudiants » comprend aussi les livreurs

Les micro-entrepreneurs effectuant de la livraison à domicile de repas ou de colis ont été classés pour la majorité dans le profil « étudiants » qui comprend en réalité deux tiers d'étudiants. Ces deux populations se rapprochent par leur jeunesse, leur faible pérennité et leur investissement au démarrage limité. Elles se recouvrent aussi partiellement car, en 2018, près d'un tiers des étudiants exerçaient dans le secteur du transport.

De part leur jeunesse et leur type d'activité, les micro-entrepreneurs appartenant à ce profil sont ceux qui ont nettement plus recours aux plateformes numériques (21 % pour ceux encore actifs en 2023) que les autres profils (entre 5 et 9 %). Dans le secteur du transport, ils sont même 65 % à les utiliser.

► 1. Caractéristiques des six profils de micro-entrepreneurs lors de l'immatriculation

en %

Profils de micro-entrepreneurs	Salariés en activité de complément	Chômeurs	Étudiants	Créateurs hors du marché de l'emploi	Créateurs de la construction	Entrepreneurs expérimentés	Ensemble
Part dans les immatriculations	26,5	26,4	17,9	12,7	9,4	7,1	100,0
Secteur d'activité							
Industrie	4,1	6,3	1,0	6,2	4,9	4,6	4,5
Construction	1,8	0,3	0,8	4,2	79,8	9,1	9,4
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	17,7	19,4	8,3	24,1	2,6	16,9	15,8
Transports et entreposage	8,0	5,5	37,6	5,2	4,5	7,4	11,9
Hébergement et restauration	3,3	4,0	2,4	5,2	1,0	4,1	3,4
Information et communication	6,8	4,5	6,7	2,3	0,8	4,5	4,9
Activités financières et d'assurance	0,6	1,2	0,5	0,5	0,0	1,4	0,7
Activités immobilières	2,0	4,5	1,2	1,2	0,1	4,8	2,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	21,1	18,3	25,3	19,2	1,4	20,2	18,9
Activités de services administratifs et de soutien	6,5	7,9	3,6	11,0	2,7	6,0	6,5
Enseignement	8,4	5,8	3,9	5,2	0,4	5,9	5,6
Santé humaine et action sociale	6,7	5,0	1,7	3,8	0,2	3,7	4,2
Arts, spectacles et activités récréatives	6,1	3,9	4,1	3,3	0,4	3,6	4,1
Autres activités de services	6,8	13,6	2,8	8,6	1,2	7,8	7,6
Âge à l'immatriculation							
Moins de 30 ans	29,8	28,0	87,3	17,0	19,6	14,6	36,0
Entre 30 et 39 ans	35,2	34,4	12,1	19,7	39,3	16,8	28,0
Entre 40 et 49 ans	25,7	23,6	0,2	11,1	27,7	22,8	18,7
Entre 50 et 59 ans	7,4	11,5	0,2	25,4	11,1	27,3	11,2
60 ans ou plus	2,0	2,4	0,1	26,8	2,4	18,4	6,1
Situation principale juste avant l'immatriculation							
Indépendant ou chef d'entreprise salarié	0,4	0,2	1,0	0,3	2,9	78,9	6,3
Salarié (y compris CDD, intérim, intermittence, etc.)	95,2	23,9	21,5	18,7	51,0	14,8	43,6
Au chômage	2,8	72,7	7,8	7,1	38,9	5,4	26,3
Étudiant ou scolaire	0,8	0,6	66,3	0,1	0,8	0,1	12,3
Sans activité professionnelle	0,8	2,6	3,4	49,9	6,0	0,4	8,4
Retraité	0,0	0,0	0,0	23,8	0,3	0,4	3,1
Autre activité rémunérée en plus de l'entreprise							
Oui, à temps complet	59,2	8,2	12,9	2,3	15,0	10,3	22,6
Oui, à temps partiel	19,9	10,0	14,2	3,7	4,9	13,0	12,3
Non	20,9	81,8	73,0	94,0	80,1	76,6	65,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : Les noms des profils décrivent les caractéristiques qui y sont particulièrement représentées, mais tous les créateurs du profil ne partagent pas ces caractéristiques.

Lecture : En 2018, 26,4 % des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 appartiennent au profil des « chômeurs » ; 6,3 % d'entre eux sont dans le secteur de l'industrie.

Champ : France hors Mayotte, micro-entrepreneurs des secteurs marchands non agricoles immatriculés au premier semestre 2018.

Source : Insee, enquête Sine (interrogation 2018).

Les quatre profils les plus pérennes sont ceux principalement mus par le désir d'assurer son propre emploi : entre 46 % et 59 % d'entre eux évoquent ce motif, contre moins de 30 % dans les deux autres profils. Ainsi, le groupe des « créateurs de la construction » est le plus pérenne, avec 37 % d'entreprises actives 5 ans après l'immatriculation. Les micro-entrepreneurs de la construction connaissent en effet, toutes choses égales par ailleurs, une plus forte pérennité que la moyenne [Richet, 2025]. Vient ensuite le groupe des « créateurs expérimentés », avec 35 % de pérennité à 5 ans. Près de six micro-entrepreneurs sur dix de ce profil ont conservé leur métier tout en créant leur entreprise et une proportion similaire ont 45 ans ou plus. Or, âge avancé et expérience dans le métier sont, toutes choses égales par ailleurs, des facteurs de pérennité.

Les personnes n'ayant pas d'autre activité rémunérée (hors étudiants), sont plus souvent actifs cinq ans plus tard que l'ensemble des créateurs micro-entrepreneurs. C'est le cas notamment du groupe des « chômeurs », qui connaît un **taux de pérennité** à 5 ans de 34 %. Ils sont plus présents dans les autres

► 2. Taux de pérennité à 5 ans et part dans l'ensemble de la cohorte

en %

Profils de micro-entrepreneurs	Taux de pérennité à 5 ans	Part dans la cohorte	
		En 2018	En 2023
Salariés en activité de complément	24	27	24
Chômeurs	34	26	33
Étudiants	13	18	8
Créateurs hors du marché de l'emploi	31	13	14
Créateurs de la construction	37	9	13
Entrepreneurs expérimentés	35	7	9
Ensemble	28	100	100

Note : Les noms des profils décrivent les caractéristiques qui y sont particulièrement représentées, mais tous les créateurs du profil ne partagent pas ces caractéristiques.

Lecture : 34 % des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 appartenant au profil des « chômeurs » sont encore actifs sous ce régime 5 ans après leur immatriculation ; ce profil représente 26 % de toute la cohorte en 2018 et 33 % de ceux encore actifs en 2023.

Champ : France hors Mayotte, micro-entrepreneurs des secteurs marchands non agricoles immatriculés au premier semestre 2018.

Sources : Insee, enquête Sine (interrogations 2018 et 2023), base non-salariés.

activités de services aux ménages, secteur à la pérennité très élevée. De plus, 82 % n'ont pas d'autre activité rémunérée, ce qui peut les inciter à conserver leur activité de micro-entrepreneur pour disposer d'une source de revenus. Les « créateurs hors du marché de l'emploi » restent également au-dessus de la moyenne avec 31 % de pérennité à 5 ans, à la faveur de leur âge avancé (âge **médian** de 50 ans, contre 34 ans en moyenne) et de l'absence d'autre activité rémunérée chez la plupart d'entre eux.

Pérennité faible pour les micro-entrepreneurs ayant une autre activité par ailleurs

Malgré un positionnement favorable dans les services aux ménages, secteurs traditionnellement les plus pérennes, le taux de pérennité à 5 ans est plus faible pour les « salariés en activité de complément » (24 %). Ces micro-entrepreneurs ont investi peu de moyens au lancement du projet (55 % n'ont rien investi, contre 50 % en moyenne) et 79 % ont conservé une autre activité

rémunérée. Il s'agit aussi, plus souvent qu'ailleurs, de projets ponctuels ou d'activités de complément.

Le taux de pérennité à cinq ans du groupe des « étudiants » est très faible (13 %), en lien avec la prépondérance du très peu pérenne secteur des transports dans ce profil (5 % de pérennité dans ce secteur) et la forte part d'activités ponctuelles (40 %, contre 26 % en moyenne) destinées a priori à assurer un revenu durant les études.

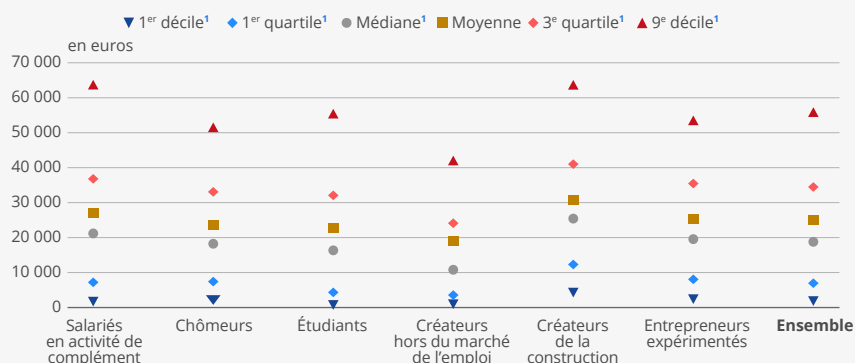
Après cinq ans, le chiffre d'affaires moyen des « créateurs de la construction » est le plus élevé, mais il reste faible

Le chiffre d'affaires annuel moyen d'un micro-entrepreneur immatriculé en 2018 et encore actif fin 2023 est de 19 600 euros en 2023 : 10 700 euros pour ceux dont la micro-entreprise est une activité de complément, 25 000 euros pour ceux dont c'est l'activité principale ► **figure 3**. Il varie selon les profils, notamment en fonction du poids des différents secteurs d'activité en leur sein. Ainsi, les entrepreneurs du profil « créateurs de la construction » ont un chiffre d'affaires moyen plus élevé que les cinq autres profils (27 600 euros). D'une part, les entreprises de la construction ont des chiffres d'affaires supérieur à la moyenne. D'autre part, le temps de travail des micro-entrepreneurs de ce profil est plus élevé (140 heures mensuelles pour ceux dont l'activité de micro-entrepreneur est l'activité principale, contre 120 heures pour l'ensemble des micro-entrepreneurs). Ce profil se distingue dès l'immatriculation par un investissement plus élevé : ils étaient deux sur cinq à avoir investi plus de 2 000 euros au démarrage, contre un sur cinq en moyenne sur l'ensemble des micro-entrepreneurs.

Le profil des « créateurs hors du marché de l'emploi » a un chiffre d'affaires bien en deçà de la moyenne avec 15 200 euros annuels, notamment parce que le temps qu'ils consacrent à leur activité de micro-entrepreneur est moindre : la moitié de ceux dont l'activité de micro-entrepreneur est principale y travaillent moins de 100 heures par mois.

Les chiffres d'affaires ne reflètent pas les revenus réellement perçus par les micro-entrepreneurs : cotisations et dépenses sont à déduire. Le ratio entre revenu d'activité et chiffre d'affaires est estimé à 53 % en moyenne ► **méthodes**. Les revenus apportés par l'activité de micro-entrepreneur restent donc faibles dans tous les profils. Même dans la configuration a priori la plus favorable (profil des « créateurs de la construction » en activité principale), le revenu horaire moyen en 2023 est seulement de l'ordre du SMIC horaire net.

► 3. Distribution du chiffre d'affaires 2023 des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 dont la micro-entreprise est l'activité principale



1 Définitions.

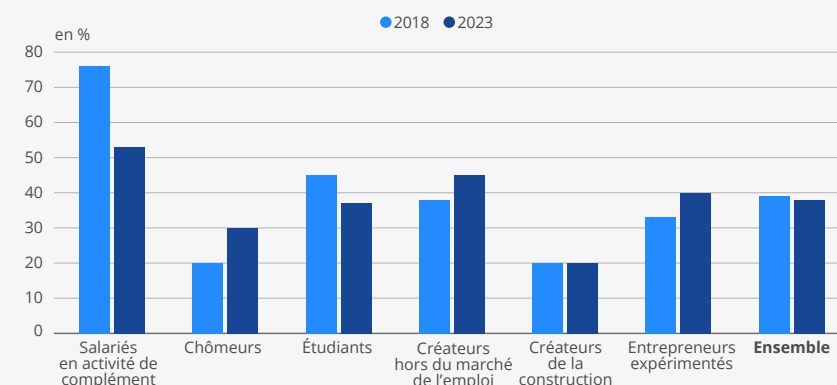
Note : Les noms des profils décrivent les caractéristiques qui y sont particulièrement représentées, mais tous les créateurs du profil ne partagent pas ces caractéristiques.

Lecture : Le chiffre d'affaires médian des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 dont la micro-entreprise est l'activité principale est de 18 800 euros en 2023. 10 % d'entre eux ont touché moins de 1 800 euros, 25 % moins de 6 700 euros.

Champ : France hors DROM, micro-entrepreneurs des secteurs marchands non agricoles, immatriculés au premier semestre 2018, encore actifs fin 2023 et dont la micro-entreprise est l'activité principale.

Sources : Insee, enquête Sine (interrogations 2018 et 2023), base non-salariés.

► 4. Part de micro-entrepreneurs dont la micro-entreprise est une activité de complément



Note : Les noms des profils décrivent les caractéristiques qui y sont particulièrement représentées, mais tous les créateurs du profil ne partagent pas ces caractéristiques.

Lecture : En 2018, l'activité de micro-entrepreneur est une activité de complément pour 20 % des micro-entrepreneurs du profil des « chômeurs », cette part étant de 30 % pour ceux encore actifs en 2023.

Champ : France hors Mayotte, micro-entrepreneurs des secteurs marchands non agricoles immatriculés au premier semestre 2018 et encore actifs fin 2023.

Source : Insee, enquête Sine (interrogations 2018 et 2023).

Chiffres d'affaires en hausse pour tous, surtout pour les « étudiants » et les « salariés en activité de complément »

Le chiffre d'affaires moyen des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 et toujours actifs en 2023 augmente de 27 % entre 2019 et 2023, plus que l'inflation sur la période (13 %). Tous les profils connaissent une hausse, malgré la crise sanitaire, qui a stoppé leur développement en 2020. Toutefois, cette hausse ne porte que sur les micro-entrepreneurs pérennes, c'est-à-dire les plus rentables, mettant de côté ceux cessés entre 2018 et 2023 à cause notamment d'un chiffre d'affaires insatisfaisant ou faible.

Les profils dont l'entreprise est plutôt une activité de complément lors de la création, « étudiants » comme « salariés en activité de

complément », connaissent les plus fortes hausses de chiffre d'affaires, respectivement 59 et 48 %. Leur professionnalisation en est la cause principale. Les « étudiants » restés micro-entrepreneurs en font leur activité principale après leurs études (63 % du profil en 2023 contre 55 % en 2018). 47 % des « salariés en activité de complément » font de leur entreprise leur activité principale en 2023 ► **figure 4**.

Le chiffre d'affaires des créateurs sans emploi lors de la création, qu'ils soient « créateurs hors du marché de l'emploi » ou « chômeurs », augmente à un rythme proche de la moyenne entre 2019 et 2023. La hausse est moindre, autour de 10 %, pour les « créateurs de la construction » et les « créateurs expérimentés ». Pour ces quatre profils, la crise sanitaire a fait baisser le chiffre d'affaires de 5 à 10 % en 2020.

« Chômeurs » et « étudiants » créent leur emploi, mais gardent une situation précaire

En 2023 comme en 2018, environ trois micro-entrepreneurs sur dix exercent une activité rémunérée en parallèle. La proportion d'entreprises qui sont des activités de complément est également stable, autour de quatre sur dix. La place de l'activité de micro-entrepreneur dans la vie des créateurs connaît, au cours des cinq premières années d'activité, des évolutions différentes selon les profils.

Pour les « chômeurs » et une partie des « étudiants », la création de l'entreprise est avant tout la création d'un emploi. Pour les premiers, très majoritairement au chômage en 2018, 74 % ont leur micro-entreprise comme seule activité rémunérée cinq ans après, avec un revenu horaire moyen proche du SMIC net ► **figure 5**. Pour les seconds, la fin ou l'arrêt des études donne une plus grande place à l'activité de micro-entrepreneur en 2023. La part en activité principale passe de 55 % à 63 % entre 2018 et 2023, alors qu'elle est stable dans l'ensemble des micro-entrepreneurs. Toutefois, les « étudiants » sont désormais 35 % à exercer une activité rémunérée en parallèle, contre 25 % en 2018.

Les « salariés en activité de complément » vont vers une activité principale peu rémunératrice

Dans le profil des « salariés en activité de complément », la part des entreprises qui sont des activités de complément est passée de 76 % à l'immatriculation à 53 % cinq ans après, en lien avec l'abandon de l'activité rémunérée exercée en parallèle. Quatre entreprises sur dix qui étaient une activité de complément sont devenues des activités principales. Leur chiffre d'affaires moyen en 2023 est de 24 300, l'équivalent d'un salaire net mensuel d'environ 1 100 euros. Ceux qui sont restés en activité de complément gagnent environ 400 euros par mois et ceux en activité principale depuis le démarrage environ 1 400 euros mensuels, au niveau du SMIC.

Parmi les « créateurs expérimentés », profil assez âgé, 18 % prennent leur retraite entre 2018 et 2023, trois fois plus qu'en moyenne. Ce changement de statut peut conduire à une nouvelle répartition des revenus perçus entre la micro-entreprise et d'autres sources (pensions, salaires, etc.), modifiant l'importance de l'activité de micro-entrepreneur. En l'occurrence, la place du micro-entrepreneuriat en tant qu'activité de complément s'accroît entre 2018 et 2023

(de 33 % à 40 %). Dans l'autre profil âgé, les « créateurs hors du marché de l'emploi », c'est l'exercice d'une autre activité rémunérée qui se développe, passant de 5 à 17 %. La part d'activité de complément augmente de 38 à 45 %.

► 5. Part des micro-entrepreneurs qui exercent une autre activité rémunérée

	en %	
Profils de micro-entrepreneurs	2018	2023
Salariés en activité de complément	76	49
Chômeurs	13	26
Étudiants	25	35
Créateurs hors du marché de l'emploi	5	17
Créateurs de la construction	14	15
Entrepreneurs expérimentés	19	24
Ensemble	28	29

Note : Les noms des profils décrivent les caractéristiques qui y sont particulièrement représentées, mais tous les créateurs du profil ne partagent pas ces caractéristiques.

Lecture : 13 % des micro-entrepreneurs encore actifs en 2023 du profil des « chômeurs » exerçaient une autre activité rémunérée en parallèle de l'activité de micro-entrepreneur en 2018 ; ils sont 26 % en 2023.

Champ : France hors Mayotte, micro-entrepreneurs des secteurs marchands non agricoles immatriculés au premier semestre 2018 et encore actifs fin 2023.

Source : Insee, enquête Sine (interrogations 2018 et 2023).

Damien Richet (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Définitions

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

L'**aide aux créateurs ou repreneurs d'entreprise** (ACRE, ACCRE avant 2021) est un dispositif visant à encourager les entrepreneurs à créer ou reprendre une entreprise. Le créateur ou repreneur bénéficie d'un taux minoré de cotisations sociales égal à 50 % du taux normal de cotisations sociales.

Le **taux de pérennité à 5 ans** est le rapport entre le nombre de micro-entrepreneurs immatriculés sur une période donnée encore actifs 5 années après leur immatriculation et l'ensemble des micro-entrepreneurs immatriculés sur cette même période.

Si on ordonne une distribution, la **médiane** est la valeur qui partage cette distribution en deux parties d'effectifs égaux, les **quartiles** en quatre et les **déciles** en dix.

► Méthodes

Les profils-types de créateurs présentés dans cette étude sont issus d'une méthode statistique de classification. Dans un premier temps, une analyse des correspondances multiples (ACM) a été réalisée sur 16 variables (comportant 56 modalités) caractérisant les créateurs (sexe, âge, diplôme, statut professionnel avant la création, etc.) et leur projet (secteur d'activité, investissement initial, etc.). Elle permet de déterminer les principaux axes de caractérisation des immatriculations de micro-entrepreneurs de 2018 et met en évidence les variables qui y contribuent le plus. À partir de ces axes, une classification ascendante hiérarchique (CAH) regroupe deux à deux les individus les plus proches selon un processus itératif jusqu'à former des classes très différentes les unes des autres, mais à l'intérieur desquelles les individus sont les plus ressemblants possible. On obtient ainsi six classes qui montrent autant de profils-types de micro-entrepreneurs.

Le ratio moyen entre revenu d'activité et chiffre d'affaires est déterminé à partir des barèmes forfaitaires de la DGFIP pour déterminer le revenu imposable d'un micro-entrepreneur à partir de son chiffre d'affaires : 29 % pour l'achat-revente et la fourniture de logement, 50 % pour les bénéfices industriels et commerciaux, 66 % pour les bénéfices non-commerciaux. Chaque micro-entrepreneur ventile son chiffre d'affaires selon ses trois catégories lors de ses déclarations à l'Urssaf. On obtient ainsi un ratio moyen de 53 %.

► Sources

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises** (Sine) – enquête micro-entrepreneurs est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises, tous les quatre ans. L'échantillon utilisé est composé de 56 000 micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018. Ils ont été enquêtés à trois reprises, fin 2018, fin 2021 et fin 2023. Seules les unités toujours actives économiquement ont été enquêtées pour la troisième vague. Le champ de l'enquête couvre 214 000 micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018 dans les activités marchandes non agricoles.

La nomenclature utilisée pour les enquêtes relatives à la génération 2018 est la **NAF rév. 2**.

La **base non-salariés** fournit les chiffres d'affaires déclarés par les cotisants, notamment les micro-entrepreneurs.

► Pour en savoir plus

- Richet D., « [Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : moins de trois sur dix encore actifs cinq ans après](#) », Insee Première n° 2069, septembre 2025.
- Richet D., Bignon N., « [Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plateforme numérique](#) », Insee Première n° 1821, octobre 2020.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Fabrice Lengart

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
F. Lucas

Maquette :
M. Gazaix,
A. Bathias

✉ [@insee.fr](mailto:insee.fr)
✉ @insee.fr
www.insee.fr

Code Sage : IP262118
ISSN 0997-6252
© Insee 2026
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Insee